

Questionnaire « transport, mobilité, logistique » à destination des candidats aux élections municipales et intercommunales

Communes d'Île-de-France

Le questionnaire qui suit s'adresse aux listes candidates aux élections municipales 2020 dans des communes d'Île-de-France.

Les collectivités du bloc communal participent aux politiques locales en matière de transport, mobilité et logistique

Les questions de transport, mobilité et logistique, constituent une part substantielle des politiques publiques territorialisées. L'Île-de-France constitue un cas particulier en France : la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité y est exercée à l'échelle régionale par l'établissement public Île-de-France Mobilités, qui est présidé par la présidente de la Région Île-de-France. Cependant, les orientations des politiques du bloc communal restent déterminantes en matière de politique d'infrastructure, de mobilité et de logistique, au travers de la gestion de la voirie ou en accompagnement d'Île-de-France Mobilités.

Au lendemain de l'adoption de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dont les textes applicatifs sont encore en cours de préparation et de discussion, **l'objectif de ce questionnaire est d'identifier les thématiques sur lesquelles les élus du bloc communal seront amenés à se prononcer au cours du prochain mandat, et qui peuvent faire l'objet d'un débat d'orientation politique.**

Neuf grands enjeux pour le mandat 2020-2026

Chaque question est introduite par un court paragraphe en italique qui précise les enjeux et notions auxquels elle fait référence, ainsi que le cadre des compétences dans lesquelles elle s'inscrit.

Un dossier documentaire est joint au questionnaire pour donner un aperçu des outils à disposition du bloc communal pour élaborer et mettre en œuvre des politiques locales de mobilité qui concrétisent une vision politique. Le dossier comporte une note sur la répartition des compétences de planification et d'organisation des mobilités, de gestion et de police de la voirie, ainsi qu'une

synthèse des principaux éléments de la nouvelle loi d'orientation des mobilités. Un glossaire rassemble les définitions des notions et outils les plus importants traités par la loi et les textes réglementaires.

Le questionnaire est organisé en neuf parties.

- Il commence par une entrée générale qui replace les mobilités dans le contexte plus global de l'aménagement du territoire, des modes de vie et des besoins d'accessibilité et le contexte de gouvernance propre à l'Ile-de-France ; cette partie permet d'exprimer une vision générale pour le territoire.
- La deuxième partie aborde le rapport entre mobilités et cadre de vie en envisageant les interfaces entre les infrastructures de transport et les autres usages de la ville.
- La troisième partie s'adresse au gestionnaire de voirie, qui peut être la commune ou l'intercommunalité selon les cas ; la partie aborde notamment la question du partage de la voirie entre les différents modes.
- La partie quatre s'adresse à l'autorité en charge du stationnement. Selon les cas, il peut s'agir du maire, même en cas de transfert de la compétence voirie à l'intercommunalité, ou du président de l'intercommunalité.
- Plus générale, la cinquième partie évoque les aménagements pour l'intermodalité.
- La sixième partie traite des différents services de mobilité qui peuvent faire l'objet de politiques publiques communales ou intercommunales en complément des actions mises en œuvre par l'autorité organisatrice de la mobilité Ile-de-France Mobilités.
- La septième partie concerne la gestion et les chantiers d'infrastructures.
- La huitième partie aborde spécifiquement les questions de logistique urbaine.
- La neuvième et dernière partie concerne à la fois les flottes des collectivités et les politiques de mobilité mises en place par les employeurs du territoire.

Le conseil scientifique de TDIE vous invite à répondre librement à ce questionnaire, en choisissant les questions qui vous paraissent nécessiter une réponse compte tenu des enjeux et des défis de votre territoire auxquels vous souhaitez que votre projet apporte des réponses et des solutions.

Vous pouvez également choisir de répondre aux questions par grandes thématiques.

Vous pouvez renvoyer votre questionnaire par mail à : secretariat@tdie.eu

Pour toute demande de précision, vous pouvez joindre l'équipe de TDIE au 01 44 13 31 80.

Toute réponse reçue par TDIE sera publiée sur le site Internet de TDIE : www.tdie.eu

Questionnaire

1.	Aménagement du territoire, mobilités et gouvernance	5
1.1.	Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie.....	5
1.2.	Gouvernance des mobilités en Île-de-France.....	5
1.3.	Accessibilité et qualité des transports collectifs et des services de mobilité	6
1.4.	Grand Paris express	6
2.	Espace urbain, mobilités et cadre de vie.....	6
2.1.	Politique piétonne et partage de l'espace urbain	6
2.2.	Périphérique, autoroutes urbaines et boulevards urbains	6
2.3.	Autocars de tourisme	7
2.4.	Transport fluvial et usages des berges	7
3.	Usages de la voirie, véhicules individuels et vélo.....	7
3.1.	Zone à faibles émissions métropolitaine.....	7
3.2.	Politiques en faveur de la pratique du vélo	8
3.3.	Engins de déplacements personnels et partage de la voirie.....	8
3.4.	Transports en commun en site propre et voies à occupation multiple	8
3.5.	Déploiement de bornes de recharge pour le véhicule électrique.....	8
3.6.	Politiques en faveur du véhicule autonome	9
4.	Politique de stationnement.....	9
4.1.	Politique générale et stationnement payant sur voirie	9
4.2.	Stationnement sur voirie des deux-roues motorisés	9
4.3.	Stationnement dans le parc privé	9
5.	Pôles multimodaux.....	9
5.1.	Intermodalité et parc-relais.....	9
5.2.	Grandes gares.....	10
5.3.	Gares routières.....	10
5.4.	Aéroports.....	10
6.	Services de mobilité	10
6.1.	Accompagnement de services de covoiturage.....	10
6.2.	Services de location de véhicules.....	10
6.3.	Gestion des services de free-floating	11
6.4.	Véhicules de transport avec chauffeur	11
6.5.	Services numériques multimodaux et mobilité servicielle.....	11

7. Infrastructures	11
7.1. État, entretien, modernisation et nouveaux projets pour les infrastructures routières	11
7.2. Gestion des chantiers d'infrastructures	12
7.3. Expérimentations de nouvelles infrastructures	12
8. Logistique urbaine	12
8.1. Réglementation des véhicules et stationnement.....	12
8.2. Politique immobilière et coopération inter-collectivités	12
9. Transition énergétique des flottes des collectivités et plans de mobilité employeurs.....	13
9.1. Transition énergétique des flottes des collectivités.....	13
9.2. Plans de mobilité employeurs	13
ANNEXE : liste de ressources relatives aux principaux thèmes développés dans le questionnaire	14

1. Aménagement du territoire, mobilités et gouvernance

1.1. Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie

Les politiques de mobilités s'inscrivent dans un contexte plus large d'aménagement du territoire et d'évolution des modes de vie. Les politiques du logement et d'urbanisme, la gestion de l'étalement urbain, la densification prioritaire autour des stations de transport collectif, la répartition des services publics, des lieux de travail, de commerce et de loisirs, ou encore les systèmes numériques impactent les besoins et la nature des mobilités. Par ailleurs, la connaissance des usages et des besoins de mobilités, notamment au travers d'enquêtes ménage-déplacement, est importante pour définir des politiques publiques adaptées et efficaces.

- Quelle place donnez-vous à la mobilité dans le projet que vous portez et pour quels objectifs ?
- Quels sont les différents besoins de mobilité sur votre territoire ? Les données disponibles sur les mobilités de votre territoire vous paraissent-elles suffisantes ?
- Quelles politiques publiques envisagez-vous de mobiliser pour agir sur les besoins de mobilité ? Comment intégrerez-vous les problématiques de mobilité lors de la conception de projets d'aménagements et de la délivrance des permis de construire ?

1.2. Gouvernance des mobilités en Île-de-France

En Île-de-France, la compétence d'organisation des mobilités est portée par l'établissement public administratif Île-de-France mobilités, présidé par le ou la présidente de la région Île-de-France et où la Ville de Paris et les intercommunalités disposent d'une représentation. Le Plan local de déplacements¹ (PLD) est le document de planification qui précise et détaille le contenu du plan de déplacements urbain d'Île-de-France² (PDUIF) à l'échelle intercommunale (ou municipale pour la Ville de Paris). Il est facultatif pour les communautés de communes.

- Quels objectifs avez-vous pour la mobilité sur votre territoire, notamment en termes de pratique des différents modes ?
- Quelles pratiques et usages souhaitez-vous favoriser sur votre territoire et comment ?

Le financement des transports collectifs repose sur un équilibre entre recettes tarifaires, versement mobilité (« versement transport » jusqu'en 2019) et concours des collectivités et de l'État. Les voyageurs représentent 27 % des ressources d'Île-de-France mobilités. Cet équilibre résulte d'un choix politique et varie d'un réseau à un autre. Le tableau ci-dessous détaille le financement des transports collectifs en Île-de-France en 2019 :

Recettes tarifaires	3 984
Versement transport	4 457
Concours des collectivités et de l'État	1 850
Autres recettes	353
Total dépenses de fonctionnement et d'investissement	10 464

Financement des transports collectifs en Île-de-France, en millions d'euros (Source : Île-de-France mobilités)

- Selon vous, quels doivent être les objectifs de la politique de tarification et dans quelle stratégie globale doit-elle s'inscrire ?

¹ Plan local de mobilité (PLM) à partir du 1^{er} janvier 2021.

² Le PDUIF actuel couvre la période 2010-2020. Il sera remplacé par un Plan de mobilité (PDMIF).

1.3. Accessibilité et qualité des transports collectifs et des services de mobilité

L'article 19 de la loi d'orientation des mobilités prévoit la mise en place obligatoire par les autorités organisatrices de la mobilité de mesures particulières en faveur des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite (moyens de communication, infrastructures, formation du personnel, tarification). En particulier, Île-de-France mobilités organise sous la maîtrise d'ouvrage des départements le réseau Pam de transport à la demande pour les personnes en situation de handicap.

- Comment souhaitez-vous accompagner les politiques de mobilité et de mise en accessibilité pour les personnes handicapées et à mobilité réduite sur votre territoire ?

La loi n'impose aucune forme particulière de concertation avec les usagers et leurs associations dans le suivi de l'exécution et de la qualité des services des transports collectifs ou des services de mobilité.

- Comment souhaitez-vous associer les usagers à l'évaluation régulière de la qualité de service des transports collectifs et des services de mobilité ?

1.4. Grand Paris express

Le Grand Paris express est un projet de construction et d'aménagement de 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro automatique et de 68 nouvelles gares. Le projet s'étend sur les 7 départements d'Île-de-France et Paris. Il est piloté par la Société du Grand Paris (SGP), établissement public industriel et commercial contrôlé par des représentants de l'État.

- Quels impacts du Grand Paris express attendez-vous pour votre territoire ? Des impacts se font-ils déjà ressentir (marché immobilier, chantiers, etc.) ?
- Comment évaluez-vous la manière avec laquelle le projet est mené ?
- Comment comptez-vous accompagner ce projet ?

2. Espace urbain, mobilités et cadre de vie

2.1. Politique piétonne et partage de l'espace urbain

L'espace urbain est un espace contraint où se déploient de multiples activités. Son partage entre différentes activités urbaines et entre les différents modes de déplacement constitue le principal moyen de régulation de la mobilité. Les « zones 30 » ou les « zones de rencontre » font partie des dispositifs règlementaires pour faire mieux cohabiter différents usagers de ces espaces.

- Souhaitez-vous pour faire évoluer le partage de l'espace urbain de votre territoire ? Avec quels types d'aménagements ou quelles mesures ?
- En particulier, quelle place devrait avoir le véhicule individuel sur votre territoire selon vous ?
- Envisagez-vous la piétonisation de certaines voies ou sites, de manière temporaire ou permanente ? Souhaitez-vous définir un plan pour les piétons sur votre territoire ?

2.2. Périphérique, autoroutes urbaines et boulevards urbains

La forme des infrastructures de transport est un enjeu de cadre de vie pour les riverains et les usagers de l'espace public.

- Jugez-vous que certains axes routiers de votre territoire devraient évoluer vers une forme de type boulevard urbain ? Pour quels objectifs ?

La Ville de Paris a impulsé une réflexion sur l'évolution du périphérique parisien via une mission d'information et d'évaluation qui a rendu ses conclusions en mai 2019. Parallèlement, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a ouvert une consultation internationale intitulée « Les Routes du Futur du Grand Paris » sur l'avenir des autoroutes urbaines de la région Île-de-France ; les réponses ont été exposées au Pavillon de l'Arsenal durant l'été 2019.

- Votre territoire est-il desservi par une autoroute urbaine ou le périphérique ? Le cas échéant, comment souhaitez-vous les voir évoluer ?
- Comment envisagez-vous la coopération avec les autres territoires avec lesquels vous partagez l'usage de ces infrastructures ?

2.3. Autocars de tourisme

Le 18 juin 2018, le Conseil d'État a clarifié la compétence d'Île-de-France mobilités pour l'organisation des services d'autocars de tourisme. Le gestionnaire de voirie reste compétent pour la définition des points d'arrêts.

- Quelle est votre politique d'accueil des cars de tourisme (stationnement, zones de dépose/reprise, voies réservées, gares routières...) ?

2.4. Transport fluvial et usages des berges

Les canaux, fleuves et rivières sont de plus en plus le lieu d'usages multiples (économiques ou de loisirs). En tant qu'infrastructures de transport, ils peuvent participer à la réduction des émissions de polluants.

- Quelle place souhaitez-vous donner à la voie d'eau dans vos politiques de mobilité et de logistique ?
- Comment envisagez-vous de concilier les différents usages qui s'expriment autour des canaux et des fleuves (fret, usages récréatif, accueil de bateaux stationnaires...) ?

3. Usages de la voirie, véhicules individuels et vélo

Les politiques de gestion de la voirie et de l'espace public répondent le plus souvent à plusieurs objectifs complémentaires : limiter les nuisances liées à la circulation motorisée urbaine et améliorer le cadre de vie, libérer l'espace urbain au profit d'autres usages, et contribuer à l'optimisation de l'usage du parc automobile (taux d'occupation des véhicules, rotation du stationnement) en vue d'accélérer la transition énergétique et climatique de la mobilité.

3.1. Zone à faibles émissions métropolitaine

La Métropole du Grand Paris (MGP) coordonne la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine qui limite l'accès à une zone qui pourrait s'étendre sur les 79 communes situées dans le périmètre de l'A86 aux seuls véhicules munis d'une vignette Crit'Air de niveau 5 ou inférieur.

- Comment évaluez-vous la politique menée par la Métropole du Grand Paris et comment vous positionnez-vous quant à la mise en place de la Zone à faibles émissions métropolitaine sur votre territoire ?

3.2. Politiques en faveur de la pratique du vélo

Le vélo est un mode de déplacement entièrement décarboné et adapté à la plupart des déplacements du quotidien, notamment en zone urbaine. En France, son usage avait fortement baissé dans les années 60, mais est reparti à la hausse depuis quelques décennies, avec une réelle explosion ces dernières années. En outre, le Plan vélo national, doté d'un budget de 350 millions d'euros, ambitionne de faire passer la part modale du vélo à 9 % en 2024 (3 % actuellement).

- Quels objectifs avez-vous pour la pratique du vélo sur votre territoire ?
- Quels moyens souhaitez-vous mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (élaboration d'un document de planification pour le vélo à l'échelle du territoire, nouveaux aménagements, équipements et services dédiés aux cyclistes de type stationnement vélo, vélos en libre-service, location, aide à l'achat...)?

3.3. Engins de déplacements personnels et partage de la voirie

L'usage d'Engins de déplacements personnels, éventuellement motorisés (EDPM), comme la trottinette, la trottinette électrique ou le gyropode, a fortement augmenté au cours des dernières années. La LOM les intègre au code de la route.

- Comment souhaitez-vous organiser le partage de la voirie et de l'espace public entre les EDPM et les autres modes de déplacements (voitures, vélos, piétons...)?

3.4. Transports en commun en site propre et voies à occupation multiple

La mise en place d'un site propre permet de réserver une partie de la chaussée ou de l'espace urbain à la circulation d'un transport collectif (bus à haut niveau de service BHNS, tramway, téléphérique).

- Souhaitez-vous favoriser le développement de sites propres sur la voirie de votre territoire ? Avec quels objectifs ?

La Loi d'orientation des mobilités confie au maire le droit de réserver, par arrêté, certaines voies à certains véhicules, et notamment à ceux transportant plusieurs passagers (covoiturage). Le but est de lutter contre l'autosolisme. Plusieurs pays disposent déjà de systèmes de ce type, ou ont intégré des tarifications incitatives dans des péages urbains.

- Êtes-vous favorable à la création de voies réservées à certains véhicules sur la voirie de votre territoire ? Sur quels types de voies ? Pour quels véhicules ?
- Avec quels outils envisagez-vous d'améliorer le respect des règles de circulation dans les voies réservées et les couloirs bus ?

3.5. Déploiement de bornes de recharge pour le véhicule électrique

Avec l'entrée en vigueur en 2021 de la nouvelle norme pour les ventes de véhicules neufs de 95 gCO₂/km en moyenne, la pression pour l'électrification des véhicules s'intensifie. À cela s'ajoutent des préoccupations toujours plus grandes pour la qualité de l'air des zones denses, fortement liée à la motorisation des véhicules. La LOM donne aux EPCI qui ont la compétence énergie la capacité d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge.

- Quels objectifs avez-vous pour l'électromobilité et la mobilité décarbonée en général sur votre territoire ?
- Envisagez-vous de participer au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la voirie communale lors du mandat à venir, ou à la mise en place de

systèmes d'aides ou de subventions pour l'équipement des particuliers ? Selon quelles modalités ?

- Envisagez-vous de soutenir le développement d'autres modes de motorisation (hydrogène, GNV...) et comment ?

3.6. Politiques en faveur du véhicule autonome

La LOM va permettre de favoriser l'expérimentation de véhicules autonomes, y compris en voie ouverte. Plusieurs territoires contribuent déjà à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux.

- Souhaitez-vous que votre territoire accueille des services de mobilité organisés avec des véhicules autonomes ? Pour quels types de service ?

4. Politique de stationnement

4.1. Politique générale et stationnement payant sur voirie

Le stationnement constitue un levier important des communes et des intercommunalités pour la gestion des pratiques de mobilité. La réforme du stationnement sur voirie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 donne aux collectivités les outils d'une politique locale adaptée aux enjeux.

- Quelle place accordez-vous à la politique de stationnement dans la politique générale de mobilité de votre collectivité ?
- Envisagez-vous de modifier les modalités du stationnement payant sur voirie (grille tarifaire, montant du forfait post-stationnement, contrôle, zones de stationnement payant, délégation du contrôle...) ?

4.2. Stationnement sur voirie des deux-roues motorisés

Le stationnement des deux-roues est une composante majeure de la politique de stationnement.

- Envisagez-vous de réglementer ou de faire payer les deux-roues motorisés sur voirie ?

4.3. Stationnement dans le parc privé

Pour optimiser l'utilisation du parc de stationnement privé, des innovations sont possibles et déjà expérimentées : mutualisation de parkings résidentiels, ouverture à l'usage temporaire des parkings privés ou des stationnements des logements sociaux...

- Dans le cadre du règlement des établissements recevant du public et du PLUIF, quelles orientations souhaitez-vous fixer pour les espaces de stationnement dans le parc privé de logements et de bureaux ?

5. Pôles multimodaux

5.1. Intermodalité et parc-relais

Les systèmes de rabattement vers les gares (parcs relais, navettes collectives, stationnements vélos...) sont essentiels pour faciliter l'intermodalité des systèmes de transport. L'article 9 de la loi d'orientation des mobilités incite d'ailleurs à dimensionner les pôles d'échanges multimodaux aux flux des passagers.

- Comment évaluez-vous la politique d'intermodalité menée jusqu'à présent sur votre territoire, avec Île-de-France mobilités ?
- Souhaitez-vous l'accompagner, par exemple en favorisant l'implantation de parcs relais sur votre territoire ?

5.2. Grandes gares

Les grandes gares représentent un enjeu important pour l'accessibilité du territoire et l'organisation des mobilités.

- Souhaitez-vous voir les gares de votre territoire évoluer (services, circulations, insertion urbaine...) ?

5.3. Gares routières

La croissance du trafic des cars interurbains lié notamment à la libéralisation du transport de voyageur par autocar peut nécessiter de nouveaux aménagements (gares routières, pôles d'échange multimodaux) pour accueillir les véhicules et les voyageurs.

- Estimez-vous que les infrastructures de votre territoire sont suffisantes ou ont-elles besoin d'être adaptées à ce nouveau trafic ? Le cas échéant, de quelle manière ?

5.4. Aéroports

- Comment évaluez-vous la connexion de votre territoire aux aéroports d'Île-de-France et du Grand bassin parisien (Orly, Roissy, Le Bourget, Beauvais) ? Souhaitez-vous améliorer cette dernière ? Par quels moyens ?

6. Services de mobilité

En complément des services de mobilités organisés par Île-de-France Mobilités, la Ville de Paris et les intercommunalités peuvent contribuer au développement des mobilités partagées.

6.1. Accompagnement de services de covoiturage

Parmi les nouvelles pratiques de mobilités, le covoiturage présente de nombreux avantages : souplesse, faible coût, impact environnemental réduit...

- Pensez-vous que le covoiturage constitue une solution de mobilité adaptée aux besoins de mobilité des habitants de votre territoire ?
- Souhaitez-vous accompagner ou poursuivre son développement ? Avec quels leviers (subventions, parkings, voies dédiées...) ? Pour quels objectifs ?

6.2. Services de location de véhicules

- Votre collectivité fait-elle partie du syndicat Autolib' Vélib' Métropole ? Bénéficie-t-elle d'un autre service de location de vélos (Véligo, autre) ?
- Des services de véhicules en location en libre-service (scooters, automobiles) se sont-ils développés sur votre territoire ?
- Souhaitez-vous développer certaines de ces offres de mobilité ou des offres similaires sur votre territoire ? Lesquelles ? Selon quelles modalités ?

6.3. Gestion des services de free-floating

Le terme de free-floating, parfois traduit par « flotte libre », désigne les services de mobilité partagée. Des opérateurs déploient une flotte de véhicules individuels (trottinettes, vélos, scooters ou voitures) dans l'espace urbain et proposent aux usagers de les louer pour une courte durée, et de les déposer là où ils le souhaitent. Ces services posent plusieurs questions : partage de l'espace, adaptation du Code de la route, concurrence aux autres modes, durabilité économique et environnementale, partage des données, accessibilité économique et spatiale notamment. La LOM pose le principe de la régulation par l'établissement de chartes entre les gestionnaires de voirie et les opérateurs.

- Comment évaluez-vous l'impact du free-floating sur votre territoire ? Comment souhaitez-vous le voir évoluer ?
- Comment envisagez-vous d'utiliser les outils fournis par la LOM sur votre territoire pour encadrer le free-floating ? Souhaitez-vous mettre en place des outils de régulation spécifiques (chartes, redevance, interdiction, limitation du nombre d'engins déployés...) ?

6.4. Véhicules de transport avec chauffeur

- Comment évaluez-vous l'impact des activités de VTC sur votre territoire ? Souhaitez-vous encadrer ces activités ? Pour quels objectifs et selon quelles modalités ?

6.5. Services numériques multimodaux et mobilité servicielle

Les services numériques sur smartphone prennent de plus en plus d'importance dans l'organisation des mobilités au niveau individuel et collectif. Selon l'Observatoire de la mobilité de l'UTP (Union des transports publics, 2019), 44 % des utilisateurs des transports publics utilisent une application pour les accompagner dans leurs trajets – principalement pour la recherche d'itinéraires et, dans une moindre mesure, pour l'achat et la validation de titres de transport – et 65 % seraient intéressés par une application. Aux côtés des applications développées par les acteurs privés, Île-de-France mobilités va déployer en 2020 une application de mobilité servicielle (MaaS, pour Mobility-as-a-Service) baptisée « Île-de-France mobilités ».

- Souhaitez-vous développer ou participer au développement d'outils numériques complémentaires d'information multimodale ? Avec quels objectifs et sous quelle forme ?

7. Infrastructures

7.1. État, entretien, modernisation et nouveaux projets pour les infrastructures routières

Les collectivités sont confrontées au défi de la gestion d'un patrimoine important d'infrastructures routières. Certaines choisissent d'externaliser cette fonction à des entreprises spécialisées dans le cadre d'une gestion déléguée. Les nouveaux outils contractuels permis par l'évolution de la commande publique permettent à la collectivité compétente d'associer des prestations de maintenance et d'exploitation à la réalisation de travaux au sein d'un contrat unique.

- Quels besoins identifiez-vous en termes de rénovation, de maintenance ou de modernisation d'infrastructures sur votre territoire ?
- Quelle stratégie et quel mode de gestion souhaitez-vous engager pour répondre à ces besoins ?

- Identifiez-vous des besoins de liaisons routières supplémentaires, d'augmentation de la capacité de la voirie, ou d'adaptation des infrastructures routières sur votre territoire ?

7.2. Gestion des chantiers d'infrastructures

Les travaux de construction, de mise à niveau ou d'entretien des infrastructures de transport et des réseaux souterrains (électricité, gaz, télécommunications...) peuvent être la source de nuisances importantes, impactant à la fois le cadre de vie des riverains et la disponibilité des infrastructures de mobilité pour les usagers.

- Considérez-vous que les chantiers dans l'espace public constituent un enjeu sur votre territoire ? Quelle stratégie envisagez-vous pour renforcer leur acceptabilité et quelles sont vos attentes vis-à-vis du gestionnaire d'infrastructure le cas échéant ?

7.3. Expérimentations de nouvelles infrastructures

De nouvelles techniques augmentent les performances techniques, environnementales... des infrastructures de mobilité et leurs fonctions se diversifient. De nouveaux services deviennent envisageables : infrastructure connectée, adaptable dans le temps et l'espace, production d'énergie, etc.

- Etes-vous favorable à l'introduction d'infrastructures innovantes sur votre territoire ? Pour répondre à quels besoins ? Selon quelles modalités ?

8. Logistique urbaine

La distribution de marchandises et autres services urbains représente 20 % du trafic, 30 % de l'occupation de la voirie et 50 % des émissions pour certains polluants. Elle interfère fortement avec la mobilité des personnes. De nombreuses initiatives émergent pour expérimenter des dispositifs innovants, avec des attitudes différenciées selon les territoires. En Île-de-France, la stratégie logistique est définie dans le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) 2010-2020.

8.1. Réglementation des véhicules et stationnement

- Quelle réglementation des véhicules de distribution urbaine souhaitez-vous mettre en place (taille, émissions, heures d'accès, ...) ? Pour quels objectifs ?
- Quelle politique de stationnement souhaitez-vous appliquer (emplacements réservés, ...) ? Quels moyens de contrôle des usages souhaitez-vous déployer ?

8.2. Politique immobilière et coopération inter-collectivités

- Comment évaluez-vous la stratégie globale d'aménagement du PDUIF pour le fret urbain sur votre territoire (plan d'action, schéma d'organisation, lieux de dépôts, plateformes logistiques...) ? Souhaitez-vous l'accompagner ? De quelle manière ?
- Envisagez-vous une réflexion commune avec les autres collectivités pour mettre en œuvre une politique de logistique urbaine cohérente et homogène ?

9. Transition énergétique des flottes des collectivités et plans de mobilité employeurs

9.1. Transition énergétique des flottes des collectivités

L'article 76 de la LOM établit le taux minimum de véhicules à faibles et très faibles émissions dans les renouvellements de flotte des collectivités et de leurs groupements : 20 % de véhicules à faible émissions à la promulgation de la loi, 30 % au 1^{er} juillet 2021, puis 37,4 % de véhicules à très faibles émissions au 1^{er} janvier 2026.

- Quelle est votre stratégie pour la transition énergétique de la flotte de véhicules de votre collectivité ?

9.2. Plans de mobilité employeurs

Le Plan de mobilité employeur (PDME), anciennement appelé plan de déplacement entreprise, concerne tous les employeurs, y compris les collectivités. Il rassemble des mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des employés pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Avec la loi d'orientation des mobilités, il devient obligatoire pour tous les établissements regroupant plus de 50 salariés sur un même site et situés dans le périmètre d'un Plan de mobilité (PDM) établi par une autorité organisatrice de la mobilité. La loi met aussi en place un forfait mobilité durable qui offre la possibilité aux chefs d'entreprise de payer les trajets en vélo, en covoiturage ou autres véhicules partagés de leurs salariés, avec un plafond annuel de 400 euros exonérés de charges sociales et fiscales.

- Comment souhaitez-vous insérer les dispositions des plans de mobilité mis en œuvre par les entreprises dans l'organisation générale des mobilités dans votre territoire ?

ANNEXE : liste de ressources relatives aux principaux thèmes développés dans le questionnaire

Données générales sur les mobilités urbaines ou quotidiennes

- *Regards sur les territoires. Rapport 2017*, Observatoire des Territoires/Commissariat général à l'égalité des territoires, 2017
- *Observatoire de la mobilité – les résultats*, UTP, 28 novembre 2019 (37 pages)
- *Métroscope – 50 indicateurs clés pour les métropoles françaises*, FNAU/AdCF/France Urbaine/CGET, juin 2017 (64 pages)
- « *De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence* » - *Insee Première*, INSEE, n°1605, juin 2016
- *Mobilités et villes moyennes. Etat des lieux et perspectives*, GART, septembre 2015 (45 pages)

Loi d'orientation des mobilités (LOM)

- *Travail, emploi et mobilités*, Cese, novembre 2019 (92 pages)

Transports en commun

- *Observatoire de la mobilité 2018. Habitudes de déplacements des Français en ville et perception des transports publics*, 2018, UTP (50 pages)
- *La concurrence dans les transports urbains en 2018 et sur treize ans*, UTP, 2018 (2 pages)

Covoiturage

- *Covoiturage et action publique. Les collectivités s'emparent de la mobilité partagée*, Ecov/LVMT/Ademe, décembre 2019 (12 pages)

Gratuité des réseaux de transport en commun

- *Gratuité(s) des transports publics pour les usagers : une étude du GART pour objectiver le débat – Rapport d'analyse*, ITER/GART, octobre 2019 (74 pages)
- *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur le thème : « Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ? »*, Michèle Vullien/Guillaume Gontard/Sénat, 25 septembre 2019 (142 pages)

Stationnement

- *Réforme du stationnement payant sur voirie : premiers enseignements*, GART/Cerema, 2019 (6 pages)

Logistique urbaine

- *Les véhicules utilitaires légers. Pour une meilleure régulation et des usages maîtrisés*, Damien Pichereau, avril 2018 (82 pages)
- *Mobilité des marchandises dans la ville durable. Les nouveaux enjeux de l'action publique locale*, Adeline Heitz, Laetitia Dablanc, IFSTTAR/CGI, novembre 2019 (176 pages)
- *La logistique urbaine : entre gestion d'entreprise et politique publique*, Michel Savy, revue Transports n°492, juillet-août 2016 (16 pages)

Politique vélo

- *Enquête Territoires : inventaire de l'action vélo des collectivités, Vélo & territoires, octobre 2019 (10 pages)*

Free-floating

- *Livre blanc de la mobilité en free-floating : pour une régulation efficace et pertinente des services. Regards croisés entre collectivités et opérateurs, 6T/Ademe, novembre 2019 (145 pages)*

Mobilité servicielle

- *La régulation de la mobilité urbaine à l'épreuve de la mobilité partagée et du « MaaS », Yves Crozet, Georgina Santos, Jean Coldefy, Centre on Regulation in Europe, septembre 2019 (84 pages)*

Véhicule autonome

- *Etude MIRE – Impact de la révolution des usages de la mobilité sur les infrastructures routières et leurs équipements, ATEC-ITS/IDRRIM/IFSTTAR/Routes de France/TDIE, mars 2019*
- *Potentiel des véhicules autonomes sur le territoire d'Ile-de-France, Roland Berger/Cercle des Transports, février 2019*

Divers

- *Demain mon territoire. Idées et solutions..., Ademe/MTES, novembre 2019 (83 pages)*
- *Edition 2019 des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Territoires d'expérimentation des nouvelles mobilités durables, France Mobilités/MTES/Ademe, Novembre 2019 (20 pages)*
- *Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone. Vers un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo dans les zones de moyenne densité, The Shift Project/Ademe/Keolis/ASFA/UTP, février 2020 (111 pages)*
- *Baromètre des mobilités du quotidien. Une enquête nationale et trois zooms territoriaux pour évaluer l'évolution vers une mobilité écologique, sociale et solidaire, Fondation Nicolas Hulot/Wimoov, janvier 2020 (40 pages)*



THINK TANK > TRANSPORT • DÉVELOPPEMENT • INTERMODALITÉ • ENVIRONNEMENT

9, RUE DE BERRI- 75008 PARIS - TEL 01 44 13 31 08 - FAX 01 44 13 31 21
E-MAIL : secretariat@tdie.eu. SITE : www.tdie.eu